

*Le budget—M. Nystrom*

du Commerce d'alors, qui était de Windsor, document qui réclamait un durcissement de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et l'apport des modifications promises en 1980. Bien entendu, le cabinet a rejeté la requête du ministre.

Il y a également le cas de la société Nelson Muffler Company, société américaine dont le siège social est au Wisconsin. En 1980, elle a demandé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger l'autorisation d'implanter une usine au Canada, demande à laquelle l'Agence a accédé ce qui lui a permis de s'établir en Ontario. Deux ans plus tard, on s'est aperçu que l'usine canadienne était soumise à certaines restrictions quant aux exportations en vertu d'un accord de licence entre la société Nelson Industries Incorporated du Wisconsin et la société Nelson Muffler du Canada signé en juillet 1982. En fait, à la page 4, l'accord établissait que l'usine canadienne ne pouvait exporter nulle part au monde sans le consentement écrit du siège social aux États-Unis. C'est, selon moi, très injuste. Il s'agit d'une attaque contre la souveraineté économique du Canada. Aucune nation souveraine qui se respecte n'accepterait cette injustice.

ux

En outre, en ce qui a trait aux distorsions dans le cas des importations, en novembre dernier Statistique Canada a révélé qu'en 1981 les sociétés étrangères ou dominées par des capitaux étrangers établies au Canada ont importé près de quatre fois plus que les sociétés canadiennes des mêmes secteurs. Encore une fois, il est évident qu'une société dominée intégralement ou majoritairement par des capitaux canadiens va tendre davantage à s'approvisionner au Canada, à y transformer ou fabriquer ses produits, à y effectuer ses travaux de recherche et de développement et à y réaliser son expansion que les entreprises qui sont, en tout ou en partie, contrôlées par des étrangers. Cela signifie que la mainmise étrangère nous appauvrit parce que nous perdons de nombreux emplois qui sont créés ailleurs.

• (1250)

Selon une étude que le Département du commerce des États-Unis a effectuée au cours des années 60, les capitaux que des Américains ont investis au Canada se sont essentiellement substitués à ceux que des Canadiens auraient investis de toute façon. Il en est résulté pour les Américains un bénéfice net de millions de dollars par année.

Le quatrième aspect qui m'inquiète en ce qui concerne le coût de la mainmise étrangère, c'est le manque d'activité de fabrication et de transformation au Canada. En 1981, notre déficit commercial au chapitre de la fabrication a été de 21 milliards. Pourtant, le secteur manufacturier est celui où le coefficient de main-d'œuvre est le plus fort. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la situation de l'emploi au Canada est bien pire que dans la plupart des autres pays industrialisés. Même lorsque nous avons des ententes avec d'autres pays comme l'Accord canado-américain sur l'automobile, nous avons tendance à être moins favorisé parce que des sociétés comme General Motors et Ford appartiennent à des étrangers. Le déficit accumulé dans le secteur de la fabrication des pièces détachées s'élève actuellement à environ 41 milliards. Cette situation a entraîné la perte de beaucoup d'emplois. En 1982, le déficit dans l'industrie automobile s'élevait à près de 5 milliards.

Le fait que dans le secteur manufacturier beaucoup d'entreprises soient sous le contrôle de l'étranger nous fait perdre des millions de dollars, appauvrit notre pays, accroît le fardeau fiscal et contraint de nombreux travailleurs canadiens au chômage. On a même vu le cas où des sociétés étrangères pourtant rentables vont réduire leur production ou même fermer les portes de leurs filiales. C'est le cas notamment de Bowater à Terre-Neuve qui réalisait des millions de dollars de bénéfices au Canada, mais qui a fermé ses portes parce que la direction de la société multinationale en a décidé ainsi pour des raisons financières. C'est le cas aussi de la société Iron Ore du Canada que dirigeait Brian Mulroney. A cause du contrôle exercé par l'étranger sur notre économie, la ville de Schefferville où cette entreprise était établie est devenue une ville fantôme.

Il y a une cinquième raison pour laquelle le contrôle de notre économie par des étrangers coûte des emplois et appauvrit notre pays: c'est l'exode des capitaux. Entre 1976 et 1981, 38 milliards ont quitté le pays. Il s'agit d'un exode direct de capitaux qui étaient le fruit de la productivité des travailleurs, des agriculteurs et des chefs d'entreprises canadiens. Il y a aussi un exode de dividendes et d'intérêts. Ce montant représente la perte nette de capitaux après déduction des bénéfices réalisés au Canada.

Rien que dans le secteur pétrolier et gazier, entre 1975 et 1979, l'exode direct de capitaux s'est élevé à 2.1 milliards qui ont été investis à l'étranger ou dont des étrangers ont bénéficié. Par ailleurs, le montant des intérêts et dividendes versés aux actionnaires étrangers s'est élevé à 1.6 milliard. La somme totale des bénéfices qui ont été réalisés dans le secteur pétrolier et gazier au cours de ces quatre années, et qui ont été exportés, a atteint les 3.7 milliards de dollars.

J'ai cerné *grosso modo* les cinq secteurs où la mainmise étrangère sur notre économie a eu pour effet de nous appauvrir, de nous faire perdre de nombreux emplois et d'accroître nos frais. Nous ne sommes pas maîtres chez nous.

Je voudrais à présent répondre à ceux qui voudraient bien savoir d'où viendront les fonds. Nous entendons souvent dire que les Canadiens ne savent pas comment gérer leurs affaires. En fait, d'après le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), l'un des candidats à la direction du parti conservateur, nous devrions même avoir des liens plus étroits avec les investisseurs étrangers et favoriser encore plus les investissements des États-Unis. A entendre certaines de ses déclarations récentes, je le soupçonne de viser, non pas le poste de chef du parti conservateur, mais bien celui de gouverneur du Canada.

D'après des rapports publiés en 1972 et avant, 80 p. 100 des fonds qu'utilisent les investisseurs étrangers au Canada proviennent de sources canadiennes. Il faut y compter notamment les gains qui sont réinvestis au pays, les capitaux empruntés de banques canadiennes, les fonds de pension et d'autres fonds que l'on met à la disposition des étrangers. En fait, cela revient à financer, à même nos deniers, notre propre vente à perte, ce que nous devons stopper à tout prix.

Par exemple, il semble que durant les années 70, plus de la moitié des prêts consentis par des banques canadiennes étaient destinés à des entreprises étrangères. Certains de ces prêts ont été accordés à des entreprises qui investissaient au Canada, alors que d'autres l'ont été à des entreprises qui investissaient à l'étranger. A l'heure actuelle, il semble que 65 p. 100 des emprunts bancaires sont contractés par des sociétés étrangères.